

## MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS « PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

---

Alors que l'ONU a déclaré 2015 « Année internationale de l'évaluation », cette dernière reste largement méconnue voire sous-utilisée en France, ce qui témoigne d'une insuffisance de la culture de l'évaluation des politiques publiques dans notre pays. La notion même d'évaluation provoque parfois de la méfiance auprès des responsables politiques, des services et des agents, du fait d'une confusion fréquente avec le contrôle et l'audit.

La loi organique du 28 juin 2010 a confié au Conseil économique, social et environnemental (CESE) la mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Il estime en conséquence utile de préciser d'une part sa vision et les modalités de sa contribution, et d'autre part de présenter des préconisations pour accroître la crédibilité et la légitimité de l'évaluation.

L'avis *Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques* a été présenté le 8 septembre par son rapporteur M. Nasser Mansouri-Guilani (Groupe CGT), en présence du président de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, M. Jean-Paul Bailly (Groupe des personnalités qualifiées). Il a ensuite été soumis au vote de l'assemblée plénière du CESE et adopté à l'unanimité des 194 votants.

### ACCROITRE LA CREDIBILITE ET LA LEGITIMITE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation consiste à simuler, anticiper et mesurer les effets directs et indirects des politiques publiques.

Pour qu'une évaluation soit crédible, le CESE rappelle l'importance de favoriser les échanges de points de vue et d'associer les parties prenantes –au rang desquels les décideurs, les bénéficiaires et les agents– au processus évaluatif, par exemple, en assurant leur présence dans les comités de pilotage, de suivi, d'accompagnement, etc.

L'utilité de l'évaluation tient à ce qu'elle permet de tirer les enseignements en faveur de l'action publique. En conséquence, le CESE préconise d'**assurer un suivi systématique du sort réservé aux conclusions de chaque évaluation.**

L'évaluation permet aussi à la puissance publique de rendre compte aux citoyens de ce qu'elle fait et ainsi de restaurer la confiance dans les actions et décisions politiques. Notre assemblée recommande donc une **présentation synthétique et didactique des résultats** des évaluations, et propose que des débats soient organisés autour d'eux.

### AMELIORER L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION

Le CESE souligne l'importance de **prévoir juridiquement le temps et les moyens nécessaires** à l'évaluation, recommande d'**articuler l'agenda politique et le temps de l'évaluation**, et préconise de **conditionner la reconduction des politiques publiques d'envergure à leur évaluation préalable.**

Pour réaliser des évaluations rigoureuses et impartiales, le CESE estime nécessaire de s'appuyer sur la déontologie professionnelle et les ressources de la fonction publique.

Pour chaque évaluation, il est impératif de mobiliser un corpus de données et d'informations. Cette exigence se traduit pour le CESE par la nécessité de **prévoir des moyens dédiés à l'acquisition et à la production des informations adaptées à chaque politique publique soumise à une évaluation**.

L'échelon territorial étant par ailleurs de plus en plus souvent mobilisé à cette occasion, il faut veiller à l'homogénéité des indicateurs utilisés.

L'amélioration de l'exercice de l'évaluation passe aussi pour le Conseil par la capacité collective de les réaliser. A cette fin, il recommande de **renforcer la formation** et propose de créer ou d'amplifier – comme c'est déjà le cas, par exemple, à Sciences po – un module d'évaluation des politiques publiques dans l'enseignement supérieur. Issu des échanges entre points de vue variés, le rapport du CESE accompagnant l'avis pourrait d'ailleurs servir de support à la réalisation d'un manuel d'évaluation des politiques publiques expliquant la finalité, les concepts, les méthodes, etc. Un tel manuel serait d'autant plus utile qu'il permettrait de sensibiliser les décideurs sur le sujet.

Pour assurer la coordination de l'évaluation des politiques publiques, qui s'avère indispensable compte tenu de la pluralité des organismes réalisant des évaluations, le CESE insiste pour que soit **facilitée la coordination interministérielle des évaluations** sous l'égide du ministère le plus concerné afin d'optimiser les moyens humains et financiers mobilisés en la matière. Il propose, par ailleurs, d'organiser une **rencontre annuelle informelle** entre les plus hauts responsables des institutions intervenant dans le champ de l'évaluation (ministères, Cour des comptes, SGMAP, CGSP, Parlement, CESE) pour **coordonner leurs activités évaluatives**.

#### **CONFORTER LA CONTRIBUTION DU CESE EN MATIERE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

A travers ses travaux, le CESE contribue déjà à la promotion d'une culture de l'évaluation. Pour poursuivre en ce sens, il recommande de dresser, à la fin de chaque mandature, un bilan de ses travaux ayant une dimension évaluative et prospective.

Le Conseil préconise aussi de créer une dynamique à travers ses possibles coopérations avec d'autres instances d'évaluation en s'appuyant sur sa spécificité, c'est-à-dire autour d'une vision de la « société civile organisée ». Ainsi, le CESE pourrait **être associé à la définition des critères et indicateurs de l'évaluation des politiques publiques, participer aux comités de pilotage, de suivi... et contribuer à l'organisation de débats autour des évaluations**.

Enfin, le CESE incite à **renforcer la coopération avec les CESER** afin de mieux valoriser et partager leurs travaux respectifs dans le domaine de l'évaluation.

*«Troisième assemblée constitutionnelle de la République, rassemblant la société civile organisée, le CESE doit jouer un rôle décisif dans la promotion d'une culture de l'évaluation des politiques publiques »* souligne le rapporteur de l'avis Nasser Mansouri-Guilani.

#### **Contacts presse :**

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)

Delphine BOSCH 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 [delphine.bosc@clai2.com](mailto:delphine.bosc@clai2.com)